

Mis à jour le 9 juillet 2007:

Votre Comité a le plaisir de vous faire savoir que de bons progrès sont réalisés. Au moment de la publication de cette annonce 3731 des 4992 membres du groupe de partage du surplus ont répondu à l'appel qui avait été envoyé en novembre 2006 en votant «OUI» en faveur de la proposition et en retenant les services de **Koskie Minsky LLP**. Seules 7 personnes ont voté «NON».

Votre Comité vous remercie de votre soutien et de votre vote positif et a le plaisir de vous informer que nous avons maintenant le nombre voulu d'autorisations et de mandats de représentation et que le seuil minimum de consentement requis dans chaque province est atteint. La Compagnie National Trust et nos avocats, agissant pour le compte du groupe de partage du surplus, ont signé l'entente officielle de partage du surplus.

Le processus est donc entamé afin d'obtenir l'approbation de l'entente de partage du surplus par les tribunaux et les organismes de réglementation appropriés, assortie de la demande de retirer le surplus une fois le régime liquidé. La Cour sera saisie de cette affaire sur la question d'attestation à la mi-septembre 2007, et une motion en vue de faire approuver l'entente de partage du surplus suivra.

Votre Comité et **Koskie Minsky LLP** font tout en leur pouvoir pour régler cette affaire aussi rapidement et aussi efficacement que possible. Toutefois, compte tenu du temps qu'il aura fallu pour obtenir le minimum requis de consentements et celui qu'il faudra aux tribunaux et aux organismes de réglementation pour mener à bien leur propre démarche, ne vous attendez pas à recevoir une distribution du surplus avant la deuxième partie de 2008. Nous mettrons régulièrement notre site Web à jour afin de vous tenir au courant des progrès réalisés dans l'avancement de ces demandes.

Vous n'avez pas répondu à l'envoi de novembre 2006?

Si vous n'avez pas encore retourné votre formulaire d'autorisation et de mandat de représentation, il n'est pas trop tard pour le faire. Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'environ 1200 membres admissibles du groupe de partage du surplus n'ont toujours pas répondu. Votre Comité recommande que chaque membre admissible vote «OUI» pour indiquer son appui à la proposition et demande que chacun retourne, dans les meilleurs délais, le formulaire d'autorisation et de mandat de représentation à **Koskie Minsky LLP** à l'aide de l'enveloppe fournie à cette intention. Pour que vous puissiez recevoir votre part du surplus, nous devons avoir en dossier vos nom et adresse actuels et exacts.

Mises à jour précédentes :

Vous trouverez toutes les mises à jour précédentes dans notre site Web en cliquant sur «Legal Updates» (Mises à jour juridiques) dans le côté gauche de cet écran.

Questions et changements d'adresse

N'hésitez pas à communiquer avec Koskie Minsky LLP en appelant notre ligne directe sans frais (1-800-451-3225) ou en nous envoyant un courriel à l'adresse nationaltrustpension@kmlaw.ca et nous poser vos questions. **Si vous devez mettre votre adresse à jour, veuillez le faire par écrit. Envoyez-nous ces renseignements par télécopieur au numéro 416-204-2897 ou par la poste à l'adresse :**

National Trust Pension
c/o Koskie Minsky LLP
20 Queen Street West
Suite 900, Box 52
Toronto, ON, M5H 3R3

Attention: Communications Department
Koskie Minsky LLP s'efforcera de vous rappeler dans les meilleurs délais.

Vous voudrez peut-être aussi discuter de questions moins techniques avec votre membre régional du comité ou du conseil de négociation ([cliquez ici](#) pour voir la liste complète).